

# Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

OBJECTIFS MINISTÉRIELS ET CIBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES				
OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4	OBJECTIF 5
D'ici 2022, porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 79 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP)	Réduire à 14 points l'écart de diplomation entre les filles et les garçons et à 32 points l'écart entre les élèves ordinaires et les élèves HDAA avec PI actif	Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	Maintenir à 98 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire	Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant

## LES TROIS AXES, LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DU PEVR

<b>AXE 1</b> LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES ÉLÈVES	<b>ENJEU 1.1</b> LE DÉPISTAGE PRÉCOCE, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION ADAPTÉE ET CONTINUE	<b>Orientation 1.1.1 :</b> Agir tôt et de façon continue, notamment auprès des élèves qui présentent des facteurs de vulnérabilité, des difficultés d'apprentissage et des problématiques comportementales. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif 1.1.1.1 :</b> Dépister tous les élèves à risque de développer des difficultés en littératie, en numératie et/ou comportementales, au préscolaire et au primaire.</li> <li>○ <b>Objectif 1.1.1.2 :</b> Soutenir la mise en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques efficaces favorisant la réussite des élèves présentant des difficultés en littératie, en numératie et comportementales, au préscolaire, au primaire et au 1er cycle du secondaire.</li> </ul>
	<b>ENJEU 1.2</b> DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE	<b>Orientation 1.2.1 :</b> Assurer un niveau plus élevé de maîtrise des compétences en lecture, en écriture et en mathématique. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif 1.2.1.1 :</b> Augmenter les résultats (moyennes) en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque année du primaire et du 1er cycle du secondaire.</li> </ul> <b>Orientation 1.2.2 :</b> Contribuer à rehausser la part de la population adulte qui démontre des compétences élevées en littératie sur le territoire de la commission scolaire. (Orientation nationale) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif 1.2.2.1 :</b> Diversifier l'offre de services en apprentissage de la langue française sur le territoire de la CSÎ, en collaboration avec les partenaires concernés, incluant les employeurs.</li> </ul>
<b>AXE 2</b> UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT GLOBAL DES ÉLÈVES	<b>ENJEU 2.1</b> UNE VIE SCOLAIRE STIMULANTE ET ACTIVE	<b>Orientation 2.1.1 :</b> Offrir un milieu de vie stimulant et attrayant, favorisant le sentiment d'appartenance et la motivation à venir à l'école. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif 2.1.1.1 :</b> Soutenir la mise en œuvre de projets stimulants et actifs répondant aux besoins des élèves, avec une attention particulière pour les garçons.</li> </ul>
	<b>ENJEU 2.2</b> LES SAINES HABITUDES DE VIE	<b>Orientation 2.2.1 :</b> Favoriser le développement de saines habitudes de vie chez les élèves, notamment dans l'utilisation des technologies de l'information et dans les habitudes alimentaires. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif 2.2.1.1 :</b> Éduquer tous les élèves et sensibiliser les parents à une utilisation responsable, éthique et adéquate des technologies de l'information et aux saines habitudes alimentaires.</li> </ul> <b>Orientation 2.2.2 :</b> Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour. (Orientation nationale) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif 2.2.2.1 :</b> Assurer, aux élèves du primaire, un temps de 60 minutes par jour pour bouger, selon diverses modalités convenues dans les écoles.</li> </ul>
	<b>ENJEU 2.3</b> L'ENGAGEMENT PARENTAL MIEUX SOUTENU	<b>Orientation 2.3.1 :</b> Accroître la confiance des parents pour favoriser leur collaboration dans la vie scolaire de leur enfant. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif : 2.3.1.1 :</b> Augmenter la satisfaction des parents au regard des modalités de communication et d'accompagnement, en soutien à la réussite scolaire de leur enfant.</li> </ul>
	<b>ENJEU 2.4</b> L'APPUI CONCERTÉ DE LA COMMUNAUTÉ	<b>Orientation 2.4.1 :</b> Favoriser des liens de collaboration axés sur la prévention, la réussite et la persévérance scolaire des élèves. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif 2.4.1.1 :</b> S'assurer que les partenariats actifs contribuent à mieux servir les élèves du territoire de la CSÎ, dans un but de complémentarité des services et dans le respect des missions de chacun.</li> </ul>
<b>AXE 3</b> UNE INTERVENTION DE QUALITÉ SOUTENUE PAR UNE VISION COMMUNE ET LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	<b>ENJEU 3.1</b> LE DÉVELOPPEMENT D'UNE VISION COMMUNE, CLAIRE ET PARTAGÉE DE LA MISSION DE L'ORGANISATION	<b>Orientation 3.1.1 :</b> Partager une vision commune de la mission de l'organisation actualisée dans le cadre du plan d'engagement vers la réussite (PEVR). <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif 3.1.1.1 :</b> Promouvoir la vision de l'organisation auprès de tous les employés, des parents et des partenaires.</li> </ul>
	<b>ENJEU 3.2</b> L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL, LA FORMATION CONTINUE ET LE RÉSEAUTAGE DES MEMBRES DU PERSONNEL	<b>Orientation 3.2.1 :</b> Stimuler l'approche collaborative au sein des établissements scolaires. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif 3.2.1.1 :</b> Implanter des équipes collaboratives actives et performantes au sein de l'organisation (CAP), au préscolaire, au primaire et au 1er cycle du secondaire.</li> </ul> <b>Orientation 3.2.2 :</b> Assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques pédagogiques et éducatives. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif 3.2.2.1 :</b> Déployer des démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques efficaces auprès de l'ensemble du personnel des établissements.</li> </ul> <b>Orientation 3.2.3 :</b> Assurer un accueil et une intégration professionnelle soutenus à tous les nouveaux employés. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif : 3.2.3.1 :</b> Bonifier les modalités d'accueil et d'intégration professionnelle des nouveaux employés, dans un souci de mobilisation et d'une intégration professionnelle de qualité.</li> </ul>

## MISSION

La Commission scolaire des Îles a pour mission :

- d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité;
- de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

## VISION

La Commission scolaire des Îles se veut une communauté éducative en action et bienveillante, qui croit en la réussite éducative de chaque élève, jeune ou adulte. Ainsi, elle privilégie la mise en œuvre des meilleures pratiques pédagogiques et de gestion, dans une dynamique de collaboration et de responsabilité partagée. Ouverte à l'innovation et à la créativité, elle prépare les élèves à relever les défis du 21<sup>e</sup> siècle.

## VALEURS

À la Commission scolaire des Îles :

- parce que chaque élève est important, peut réussir et a droit à tous nos égards,  
→ nous valorisons le **respect** et la **rigueur**;
- parce que chaque élève et chaque milieu peuvent avoir accès aux services offerts,  
→ nous valorisons **l'équité**;
- parce que la réussite est une responsabilité collective,  
→ nous valorisons **l'ouverture** et la **collaboration**.